



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2016-10

Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget général

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4	L'an 2016, le 5 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	29/III/2016		
Date d'affichage	30/III/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian Soubie**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Frédéric COUSSO
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Affiché, le

11 AVR. 2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



N° 2016-10**Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget général**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant qu'en M14, le résultat doit faire l'objet d'une affectation définitive ;

Considérant l'avis de la commission compétente

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 mars 2016

Rapport de synthèse :

Les résultats définitifs 2015 font ressortir un excédent de fonctionnement de **734 562.33 €**. Le résultat cumulé de cette section donne un résultat de clôture excédentaire de **734 562.33 €**.

La section investissement présente un excédent de **33 944.73 €** auquel s'ajoute le déficit n-1 (**593 297.93 €**) ce qui donne un résultat de clôture déficitaire de **559 353.20 €**. Les restes à réaliser présente un déficit de financement de **105 348.64 €**, soit un besoin de financement de **664 701.84 €**.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement **2015** à la section investissement en recette (au compte 1068) en couverture de ce besoin réel de financement.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la majorité des suffrages exprimés d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2015
A - Résultat de l'exercice		734 562,33 €
B - Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002CA)		685 717,29 €
C - Résultat de clôture à affecter (R002)		734 562,33 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-	559 353,20 €
B - Résultat de l'exercice antérieur		
C - Résultat comptable cumulé	-	559 353,20 €
	R001	
	D001	559 353,20 €
D - Dépenses d'investissement engagées non mandatées		105 348,64 €
E - Recettes d'investissement engagées non perçues		
F - Solde des Restes à Réaliser	-	105 348,64 €
Besoin réel de financement		664 701,84 €
Excédent réel de financement		
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire A1 en couverture du besoin réel de financement B		664 701,84 €
En dotation complémentaire en réserve R 1068		69 860,49 €
SOUS TOTAL R 1068		734 562,33 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement R 002		

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE

Section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
		559 353,20 €	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			734 562,33 €

Après avoir entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'affecter définitivement le résultat comme suit :

Section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
		559 353,20 €	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			734 562,33 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 5 avril 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE

